

Le psychologue scolaire

Le psychologue s'adresse aux enfants en difficultés scolaire et/ou personnelle. Il intervient à tous les niveaux de la scolarité maternelle et élémentaire. Il apporte ses compétences dans l'analyse des difficultés que rencontre l'enfant aussi bien dans sa relation à l'autre que dans ses apprentissages.

Il propose au sein du réseau d'aides spécialisées des aides individuelles dans l'école ou en dehors de l'école.

Il agit ⇒ en direction des enfants : entretiens, suivis psychologiques, bilans psychologiques ;

⇒ en direction des familles : entretiens réguliers ;

⇒ en direction des enseignants : entretiens, écoute des demandes et suggestions d'aides.

Il participe aux projets d'orientation (classes spécialisées, établissements spécialisés) et aux projets d'intégration des enfants en situation de handicap.

Le code de déontologie garantit le secret professionnel et le refus de tout jugement de valeur.

Enseignante spécialisée dans l'aide rééducative

Maître G

Les rééducateurs s'adressent à des élèves qui rencontrent des difficultés d'investissement dans l'école se manifestant par des conduites telles que : problèmes de langage, de communication et de relation aux autres, instabilité motrice, inhibition langagière ou corporelle, inappétence scolaire, refus des règles, manque de confiance en soi, etc.

Objectifs de l'aide rééducative :

- (re)donner à l'enfant l'estime de soi et la confiance en ses capacités
- l'aider à gérer ses émotions
- lui faire (re)découvrir le désir d'apprendre
- mobiliser et développer les processus cognitifs permettant l'accès aux apprentissages.

La rééducation a lieu à l'école :

- en petits groupes (deux ou trois élèves) ou en individuel,
- après élaboration d'un projet individualisé avec l'enseignant, les parents et l'enfant,
- après une rencontre avec les parents et avec leur autorisation.

Enseignant spécialisé dans l'aide pédagogique

Maître E

Il s'adresse aux élèves qui éprouvent des difficultés dans les apprentissages scolaires.

Comment ?

En regroupement d'adaptation, le maître E met en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées adaptées à chaque élève.

- Il favorise la prise de conscience par l'élève de ses progrès, en suscitant l'expérience de la réussite.
- Il s'appuie sur des techniques et un matériel qui mêlent le ludique et le didactique,
- Il travaille en équipe ; il échange avec le maître de la classe au sujet des élèves aidés, de leur progrès et de leur évolution.
- L'accord des parents est toujours sollicité. Ils sont associés au projet de l'élève.

Mise en place de l'aide pédagogique :

Elle suit l'analyse par le réseau des demandes d'aide et le choix de l'action avec les différents partenaires.

- Construction d'un projet d'aide individuel.
- Evaluation des difficultés, des réussites et des progrès de l'élève.
- Décision d'arrêt de l'aide en collaboration avec les différents partenaires.

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE

Strasbourg 5

Les secteurs d'interventions :

HAUTEPIERRE II :

Groupe scolaire Eléonore

Groupe scolaire Brigitte

CRONENBOURG

Groupe scolaire Gustave-Doré

Ecole élémentaire Camille Hirtz et école maternelle
de Cronenbourg

Adresse :

R.A.S.E.D. HautePierre 2

E. E. Eléonore

5-7 place Montaigne

67200 STRASBOURG

Tel : **03 88 27 10 19**

**RÉSEAU D'AIDES
SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN
DIFFICULTÉ**

Les missions du réseau ont été définies par la circulaire du
Ministère de l'Education Nationale du 17 juillet 2009 :

- Prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation
- Remédiation des difficultés durables
- Orientations spécialisées
- Intégration

Composition de l'équipe :

Psychologue : **Véronique HAHN**

Enseignantes spécialisées :

- chargées des aides rééducatives : **Christine HEY**

Charlotte PONSAR

- chargées des aides pédagogiques : **Sophie LECCA**

Dorothee MULLER

Brochure explicative des missions du RASED